




PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021-2022 (PADD 2021-2022)			
N°	Action	Indicateur	Cible
Orientation 1 Un État exemplaire 			
1	Prioriser l'hébergement responsable dans les déplacements professionnels.	Pourcentage des charges en hébergement responsable.	80 %
2	Former le personnel sur l'évaluation de la durabilité.	Pourcentage des gestionnaires visés formés.	100 %
3	Évaluer la durabilité des actions structurantes ciblées (prise en compte des principes de développement durable).	Pourcentage des actions structurantes ciblées évaluées.	100 %
4	Évaluer l'intégration de critères de soutien financier durable aux programmes d'aide financière ciblés.	Pourcentage des programmes ciblés évalués pour l'intégration de critères de soutien financier durable.	100 %
Orientation 4 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques 			
5	Améliorer l'accessibilité à des services de garde abordables, notamment dans les milieux défavorisés.	Pourcentage de conversion de 1750 places non subventionnées en places subventionnées.	100%
Orientation 5 Améliorer par la prévention la santé de la population 			
6	Produire un guide sur l'alimentation durable en services de garde éducatifs à l'enfance.	Publication du guide.	Guide publié.